

DÉPARTEMENT de
la Côte d'Or

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 19 septembre 2024DATE DE CONVOCATION
13 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf septembre à dix-huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ESPINOSA, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Paul MURANO), M. Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN, M. Jean-Luc AUCLAIR, M. Daniel CHETTA, M. Dominique CHOPPIN, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, M. Laurent FAIVRE (suppléant de M. Simon GEVREY), Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Olivier GAUTHRON, Mme Maryline GRANDIOWSKY, M. Dominique JANIN, M. Alain LEFEVRE (suppléant de M. Guy MORELLE), M. Martial MATHIRON (pouvoir de Mme Sylvie CHASTRUSSE), M. Martial PARIZOT, Mme Rachelle PETIT, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU (pouvoir de Mme Maité COUBAT).

Étaient absents : Mme Zineb HEMAIRIA, M. Guy MORELLE (suppléé par Alain LEFEVRE), Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir à M. Martial MATHIRON), Mme Rolande CHRETIEN (suppléante de M. Bernard NAVILLON), M. Michel CLÉMENT (suppléant de Mme Marie-Françoise DUPAS), Mme Maité COUBAT (pouvoir à M. Claude VERDREAU), Mme Marie-Françoise DUPAS (suppléée par M. Michel CLÉMENT), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence SCHERRER, M. Simon GEVREY (suppléé par M. Laurent FAIVRE), M. Roland GOUJON, M. Patrice LIEBELIN (suppléant de M. Bernard SOUBEYRAND), M. Paul MURANO (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), M. Bernard NAVILLON (suppléé par Mme Rolande CHRETIEN), Mme Christine NIRLO, Mme Stéphanie PEPIN (suppléante de M. Emmanuel PONTILLO), M. Emmanuel PONTILLO (suppléé par Mme Stéphanie PEPIN), M. Jean-Emmanuel ROLLIN, Mme Laurence SCHERRER (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX), M. Bernard SOUBEYRAND (suppléé par M. Patrice LIEBELIN).

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent CROUZIER, 3^{ème} Vice-président délégué aux Finances, aux Moyens Informatiques, aux Personnels et à la Modernisation de l'Administration.

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE :	36
PRÉSENTS :	21
VOTANTS :	24

Délibération n°19/09/2024/02

Objet : Approbation du Plan de Mobilité Simplifié Mutualisé (PMS) de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et de la Communauté de Communes Norge et Tille

Vu, les dispositions issues de la Loi d'Orientation des Mobilités en date du 24 décembre 2019,

Vu, la délibération n°18/02/2021/10 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, en date du 18 février 2021, portant « Prise de compétence « Mobilité » et évolution en Autorité Organisatrice de Mobilité (AOM) »,

Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

plainedijonnaise.fr



Vu, la délibération n° 26/10/2023/16 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise en date du 26 octobre 2023 portant création d'un Comité des Partenaires de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, mutualisé avec la Communauté de Communes Norge et Tille, dans le cadre de la compétence « Mobilité »,

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), adoptée en 2019, laisse la possibilité aux AOM de moins de 100 000 habitants de se doter d'un Plan de Mobilité Simplifié (PMS).

Concrètement, un PMS, qui est un document stratégique/de planification, permet :

- D'établir un diagnostic sur la mobilité, afin d'identifier les spécificités et les enjeux locaux :
 - En s'appuyant sur les documents de planification,
 - En inventoriant les infrastructures, les offres de mobilité et les initiatives déjà existantes,
 - En réalisant une étude de terrain.
- De définir une stratégie conforme à la vision des élus et répondant aux enjeux identifiés dans le diagnostic,
- De traduire la stratégie adoptée en fiche-actions concrètes (ex : création d'un nouvel itinéraire vélo, mise en place d'un pédibus, etc.).

Un PMS mutualisé, résultat d'une coopération réussie

Les Communautés de Communes de la Plaine Dijonnaise et de Norge et Tille sont des collectivités périurbaines, limitrophes de Dijon Métropole. Par conséquent, elles subissent directement les trajets pendulaires domicile-travail : l'activité économique se concentre en ville quand les personnes se logent en périphérie où le cadre de vie est privilégié. Les principales conséquences de cette situation sont notamment l'émergence d'un trafic routier traversant dense, mais aussi une utilisation massive de la voiture individuelle comme moyen de transport principal. Ainsi, les deux EPCI partagent des problématiques communes dues à leur positionnement géographique.

La charte de coopération adoptée en mars 2022 entre les deux Communautés de Communes permet de mettre en œuvre des actions et des projets communs en vue d'améliorer « l'attractivité et la qualité de vie de leur territoire ».

Le premier projet commun aux deux Communautés de Communes s'est porté sur la mobilité, étant donné qu'elles sont toutes deux AOM. Cela leur a permis de répondre à un « appel à manifestation d'intérêt » « Territoires de nouvelles mobilités durables » de France mobilité, en vue d'obtenir un financement pour la réalisation d'un PMS.

Pour cette démarche elles se sont vu décerner le prix « France Mobilité » en 2023.

Les objectifs attendus

- Rendre effectif le droit à la mobilité pour tous,
- Intégrer les spécificités du territoire,
- Couvrir l'ensemble du secteur de la collectivité organisatrice de la mobilité, en cohérence avec les collectivités limitrophes,
- Établir un diagnostic de la mobilité sur le territoire pour en définir une stratégie adoptée en fiche-actions concrètes.

Le périmètre géographique

- Les 22 communes de la CC de la Plaine Dijonnaise,
- Les 14 communes de la CC Norge et Tille.

Les phases de l'étude

- Phase 1 – Lancement de la démarche et définition de la mobilisation,
- Phase 2 – Diagnostic, formulation des enjeux et définition des orientations,
- Phase 3 – Élaboration du plan de mobilité et rédaction des fiches actions.

Le Plan de Mobilité Simplifié des Communautés de Communes de la Plaine Dijonnaise et de Norge et Tille se décline en 4 axes d'intervention pour répondre aux enjeux et dysfonctionnements issus du diagnostic :

- Axe n°1 : Développer l'usage du vélo,
- Axe n°2 : Le partage de la voiture,
- Axe n°3 : Alternatives locales,
- Axe n°4 Les transports collectifs.

Le projet de PMS est transversal et s'adresse à tous les publics. Il se décline en 22 actions répartis dans les 4 axes thématiques ci-dessus.

Ce plan d'actions n'est pas prescriptif mais constitue un cadre directif pour un projet de territoire pour la mobilité.

Considérant que ce Plan de mobilité simplifié a été présenté au Comité des Partenaires mutualisé des deux intercommunalités, réuni le 16 septembre 2024, lui-même intégré au Comité des Partenaires du Bassin Régional,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le Plan de Mobilité Simplifié Mutualisé de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et de la Communauté de Communes Norge et Tille,
- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à sa mise en œuvre.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 19 septembre 2024

Patrice ESPINOSA
Président de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER